



REGLEMENT PRIX EMPREINTES 2023

Le PRIX EMPREINTES récompense la créativité de toutes les campagnes ou actions de communication santé, dont le concept original a été créé en France pour le compte d'un annonceur, qu'elles soient au service de marques de prescription, d'automédication, vétérinaires, des dispositifs/matériels médicaux, des grandes causes, d'entreprises, ou encore de produits de consommation courante – nutritionnels ou non – et dont la santé est le thème central, quel(s) que soi(en)t le(s) mode(s), discipline(s) ou moyen(s) de communication utilisé(s) (*Affichage, Outdoor, Digital, Social Media, Evènement, Vidéo, Audio, Presse, Print, Radio, TV, etc.*).

1. PARTICIPANTS

Les Agences de Communication en accord avec leurs Annonceurs. Les Annonceurs en accord avec leurs Agences.

2. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Seules les campagnes parues entre le **01/06/2022** et le **30/06/2023** à l'exception des campagnes ayant déjà participé à Empreintes en 2022.

Le PRIX EMPREINTES récompense la créativité de toutes les campagnes ou actions de communication santé, dont le concept original a été créé en France pour le compte d'un annonceur, qu'elles soient au service de marques de prescription, d'automédication, vétérinaires, des dispositifs/matériels médicaux, des grandes causes, d'entreprises, ou encore de produits de consommation courante – nutritionnels ou non – et dont la santé est le thème central, quel(s) que soi(en)t le(s) mode(s), discipline(s) ou moyen(s) de communication utilisé(s) (*Affichage, Outdoor, Digital, Social Media, Evènement, Vidéo, Audio, Presse, Print, Radio, TV, etc.*).

Il est possible d'inscrire une même campagne dans plusieurs catégories à condition qu'elle y soit éligible.

Vous avez été créatif dans vos communications santé cette année ?

Vous êtes convaincus que votre campagne a toutes les qualités pour un prix OR (pertinence créative, réalisation artistique, intelligence du dispositif,...) ?

INSCRIVEZ VOTRE CAMPAGNE, ON A TOUS ENVIE DE VOIR !

3. CATEGORIES

Seules les campagnes parues entre le 01/06/2022 et le 30/06/2023 peuvent concourir à l'exception des campagnes ayant déjà participé à Empreintes en 2022.

1. EMPREINTE DE LA COMMUNICATION MEDICALE PRODUIT

*Campagnes à destination des professionnels de santé. Produits et dispositifs médicaux sous prescription uniquement, **soumis à un dépôt ANSM.***

2. EMPREINTE DE L'EDUCATION MEDICALE

Dispositifs et projets d'éducation médicale à destination des professionnels de santé.

3. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE ENVIRONNEMENT

Campagnes de sensibilisation, évènement à destination des professionnels de santé.

4. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE OTC ET PARAPHARMACIE

Campagnes des produits OTC, nutrition, dermo-cosmétique, complément alimentaire, etc.

5. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE GRAND PUBLIC - ORGANISME PUBLIC

Campagnes de sensibilisation en santé (disease awareness) et campagnes grandes causes à l'initiative d'un organisme public et associations.

6. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE GRAND PUBLIC - ORGANISME PRIVE

Campagnes de sensibilisation en santé (disease awareness) et campagnes grandes causes à l'initiative d'un organisme privé (laboratoires et autres organismes privés).

7. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE/CORPORATE

Campagnes de promotion de l'institution : laboratoires, divisions thérapeutiques, associations.

8. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE INTERNATIONALE

Campagnes à destination de l'international créées en France.

9. EMPREINTE DU VISUEL CREATIF

Récompense l'intelligence créative du visuel fixe (presse, affiche, 4x3, digital) en incluant le concept, le choix de l'image, les textes, la typographie et la mise en forme générale.

10. EMPREINTE DU FILM CREATIF

Récompense l'intelligence créative de la vidéo (film, animation, motion, etc) en incluant le choix de la forme, l'esthétisme, la pertinence et l'intérêt généré auprès des audiences cibles.

4. JURY EN COURS DE COMPOSITION

Le jury est composé d'une dizaine de professionnels de la Communication santé, répartis comme suit :

- Créatifs d'agences-conseils en communication santé (dont membres de l'AACC Santé et non membre de l'AACC) ;
 - Créatifs d'agences-conseils en communication (membre de l'AACC / Autre délégation que Santé) ;
 - Annonceurs (Direction de la communication, du marketing ou du digital) ;
- Le jury se réunira mi septembre 2023. Un(e) Président(e) sera élu(e) en début de séance. Chaque membre aura reçu au préalable, fin août 2023, un dossier présentant toutes les campagnes et les grilles de notation préétablies

5. ATTRIBUTION DES PRIX PAR CATEGORIE

- Des prix Or, Argent et Bronze, peuvent être remis dans chaque catégorie selon les votes et délibération du jury.
- Les campagnes font l'objet d'une notation préalable par le jury selon une grille préétablie.
- Sur décision du jury, certaines catégories pourront être regroupées en cas d'inscriptions insuffisantes.
- Les membres du jury concernés par une campagne ne participent pas aux délibérations et ne votent pas pour leurs campagnes.
- La voix du président du jury compte double en cas d'égalité.

6. DROITS D'INSCRIPTION

Offre spéciale de « Bienvenue » : une réduction de 30% sur la 1ère campagne inscrite vous sera accordée **s'il s'agit de votre première participation au prix Empreintes.**

- 1ère campagne présentée : 1700 € HT
- 2ème et suivantes : 750 € HT

L'inscription est validée quand le dossier complet et le règlement ont été enregistrés.

Merci de préciser sur l'ordre de virement la référence : Empreintes2023

La preuve de virement doit être ajoutée à votre dossier.

7. DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS

Jeudi 29 juin 2023

8. RESULTATS

La remise des Prix aura lieu le jeudi 19 octobre à 19h00 - Le palmarès restera confidentiel jusqu'à cette date.

9. ENVOI DES ELEMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Pour participer à Empreintes 2023, il convient pour chaque campagne présentée de renseigner et envoyer :

- **LA FICHE TECHNIQUE DE LA CAMPAGNE**

signée par l'agence avec l'accord de l'annonceur au préalable (pour l'exploitation de la campagne dans la presse professionnelle médicale, marketing-communication, site internet et cérémonie de remise des prix).

- **LE DESCRIPTIF DE LA CAMPAGNE**

- **LES OUTILS DE COMMUNICATION UTILISÉS :**

le(s) visuels (Format JPEG, Haute résolution, ou pdf) ou le(s) films TV, bannières, site internet et tout outil de communication (format mpeg4 résolution 800x600 ET 1920x1080)

A noter :

Un case study au format vidéo d'une durée entre 45 secondes et 1mn30 maximum est fortement conseillé lors de l'inscription de la campagne. Il ne se substitue pas à la fiche descriptive ni à l'envoi des éléments techniques. Toute vidéo plus longue que 1mn30 ne sera pas acceptée. Ce case study vidéo est susceptible d'être demandé aux lauréats Or, Argent et Bronze pour la cérémonie de remise des Prix.

Contact :

Laurence Dotte

ldotte@aacc.fr

01.47.42.27.41

AACC

40, boulevard Malesherbes

75008 Paris

« Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles que vous êtes amenés à fournir, sur les formulaires AACC en ligne, peuvent donner lieu à un droit d'accès, de rectification, d'opposition et à un droit à la portabilité. Ces données sont conservées pour une durée de 3 ans. Pour exercer ce droit, écrire à l'adresse suivante : AACC – 40 boulevard Malesherbes, 75008 Paris »